

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 1^{er} mars 2021, à 19 :30 heures, sans public, par vidéoconférence, pour contrer la propagation du COVID-19.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

RÉSOLUTION 059.03.2021

A- ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE (sans public et par vidéoconférence)

La séance, par vidéoconférence, est ouverte par madame la mairesse Nathacha Tessier à 19h30 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Adopté.

RÉSOLUTION 060.03.2021

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout de deux points en varia :

- Marché de l'érable de Saint-Germain-de-Grantham
- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 668-21 amendant le règlement 664-20 fixant le taux de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et taux d'intérêts

L'item Varia demeure ouvert.

Adopté.

RÉSOLUTION 061.03.2021

C- ADOPTION DES COMPTES

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses au 26 février 2021 au montant de 481 154.62 \$ dont 340 728.53 \$ pour l'achat du camion de déneigement.

Adopté.

RÉSOLUTION 062.03.2021

D- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 FÉVRIER 2021

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 8 février 2021 tel que présenté.

Adopté.

E- DÉPÔT DES PERMIS FÉVRIER 2021

Le dépôt des informations concernant les permis et certificats pour FÉVRIER 2021 de l'officier en environnement et bâtiments sont déposées.

F- SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT

TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION 063.03.2021

NOUVELLES MESURES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE LORS DE L'EMBARQUEMENT DES ENFANTS DANS LES AUTOBUS - RUE ST-ÉDOUARD

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une recommandation de la Sûreté du Québec afin de sécuriser davantage l'embarquement des enfants dans les autobus sur la rue St-Édouard;

ATTENDU QUE le comité de voirie propose de fournir des cônes orange aux brigadiers situés aux 2 intersections névralgiques afin de bloquer la rue Saint-Édouard lorsque les enfants embarquent dans les autobus;

ATTENDU QUE la fermeture de la rue s'effectuera le matin et lors de la fin des classes durant environ 15 minutes;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de permettre la mise en place des nouvelles mesures de sécurité routière lors de l'embarquement des enfants dans les autobus sur la rue St-Édouard;

QUE la rue soit fermée le matin et lors de la fin des classes, et ce, durant environ 15 minutes;

QU'une lettre soit envoyée à tous les propriétaires de la rue Saint-Édouard pour les aviser des nouvelles mesures de sécurité routière.

Adopté.

RÉSOLUTION 064.03.2021

OCTROI D'UN MANDAT POUR DES MODIFICATIONS À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE des modifications sont nécessaires à l'usine de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE la compagnie MEC électrique a soumis une offre de service au montant de 7 813 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer le mandat pour effectuer les modifications à l'usine de traitement des eaux usées à la compagnie MEC électrique au montant de 7 813 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 065.03.2021

AJOUT DE PANNEAUX D'ARRÊT-STOP SUR LA RUE DES CYGNES

ATTENDU QU'une problématique de sécurité routière a été signalée concernant l'intersection de la nouvelle rue des Parulines et la rue des Cygnes;

ATTENDU QUE le comité de voirie recommande l'installation de deux panneaux d'arrêt-stop sur la rue des Cygnes au coin des Parulines et des Cygnes et qu'une pancarte annonçant la nouvelle signalisation soit mise en place durant les deux semaines précédant l'installation des panneaux d'arrêt-stop;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de procéder à l'installation deux panneaux d'arrêt-stop sur la rue des Cygnes au coin des Parulines et des Cygnes.

QU'une pancarte annonçant la nouvelle signalisation soit mise en place durant les deux semaines précédant l'installation des panneaux d'arrêt-stop.

Adopté.

INCENDIE

RÉSOLUTION 066.03.2021

OCTROI DU CONTRAT POUR L'INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE 2021

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques incendie, dans sa mise en oeuvre, exige une inspection périodique des bornes d'incendie;

ATTENDU QUE la compagnie Aqua Data a déposé une offre de service comprenant l'inspection des bornes d'incendie et un rapport des résultats;

ATTENDU QUE les honoraires sont les suivants : 230 bornes à 36 \$ l'unité pour un montant de 8 280.00 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'octroyer le contrat pour l'inspection des bornes d'incendie pour l'année 2021 à la compagnie Aqua Data au montant de 8 280.00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 067.03.2021

DÉNONCIATION ENTENTE OUTIL DE DÉSINCARCÉRATION – ST-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

ATTENDU QUE la municipalité a reçu l'avis de dénonciation de l'entente pour la fourniture de service de camions et des outils de désincarcération de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham a signé une entente de desserte avec la ville de Drummondville;

ATTENDU QUE l'entente signée entre la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham et celle de Saint-Majorique-de-Grantham mentionne que la fin de ladite entente est prévue pour le 6 juin 2021;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu que l'entente prenne fin, comme prévu, le 6 juin 2021.

Adopté.

RÉSOLUTION 068.03.2021

AUTORISATION POUR UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION INCENDIE

ATTENDU QUE le régime général concernant la passation des contrats municipaux indique que la dépense égale ou supérieure au seuil de 101 100 \$ doit faire l'objet d'un appel d'offres public;

ATTENDU QUE tous les appels d'offres publics d'approvisionnement dont la dépense se situe entre 101 100 \$ et 365 699 \$ doivent être publiés sur le système électronique d'appels d'offres et dans un journal;

ATTENDU QUE l'article 39 a) du règlement #600-18 relatif à la gestion contractuelle prévoit que le mode principal de sollicitation des contrats d'approvisionnement au-delà du seuil (S.A.P.) est par appel d'offres publics;

ATTENDU QUE le directeur du service incendie recommande de procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion incendie;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'autoriser le directeur du service incendie à procéder à un appel d'offres public afin de solliciter des soumissions pour l'acquisition d'un camion incendie.

QUE la limite pour déposer une soumission soit de 30 jours à compter de la publication de l'appel d'offres;

QUE le délai de livraison soit de 220 jours.

Adopté.

URBANISME

RÉSOLUTION 069.03.2021

DEMANDE D'ENTRETIEN – COURS D'EAU PINARD, BRANCHE 2

ATTENDU QU'un problème d'écoulement d'eau a été identifié sur le 8^e Rang, entre la rue Lemire et le 284, 8^e Rang, au niveau du cours d'eau Pinard, branche 2;

ATTENDU QUE le cours d'eau Pinard, branche 2, est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond, visant à effectuer des travaux d'entretien au niveau du cours d'eau Pinard, branche 2, étant entendu que la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

Adopté

RÉSOLUTION 070.03.2021

ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 018.01.2021 – CONSTAT D'INFRACTION LOT 5 155 008, 399, CHEMIN YAMASKA

ATTENDU QU'un nouveau règlement concernant les compteurs d'eau est entré en vigueur au mois de janvier dernier;

ATTENDU QUE l'émission du constat d'infraction pour le lot 5 155 008 aurait dû être émis selon les nouvelles dispositions réglementaires sur les compteurs d'eau;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'annuler la résolution permettant l'envoi d'un constat d'infraction émis pour le lot 5 155 008, 399, chemin Yasmaka.

QUE la résolution 018.01.2021 soit abrogée.

Adopté.

RÉSOLUTION 071.03.2021

DEMANDE D'APPROBATION POUR DÉLIVRER UN CONSTAT D'INFRACTION – LOT 5 155 008 - 399, CHEMIN YAMASKA

ATTENDU l'absence d'un compteur d'eau au 399, chemin Yamaska;

ATTENDU les avis d'infraction envoyés et les inspections effectuées au dit immeuble;

ATTENDU QUE le propriétaire contrevient à l'article 6 du règlement 660-20 sur les compteurs d'eau;

ATTENDU QUE l'amende minimale est de 250.00\$ plus les frais comme indiqué à l'article 15.4 du même règlement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 70 du règlement concernant les permis et certificats 623-19, une autorisation du conseil est requise pour l'envoi d'un constat d'infraction;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser, madame Kim Boivin, inspectrice municipale, à délivrer le constat d'infraction au propriétaire du lot 5 155 008.

Adopté.

LOISIRS

RÉSOLUTION 072.03.2021

OCTROI DE CONTRAT - FOYER EXTÉRIEUR POUR L'ESPACE VERT

ATTENDU QUE le conseil désire procéder à l'achat d'un foyer extérieur pour l'espace vert;

ATTENDU QUE la compagnie Conception Allard a déposé une soumission au montant de 1 650 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la compagnie Soudure Paradis a déposé une soumission au montant de 900 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'octroyer le contrat à la compagnie Soudure Paradis au montant de 900 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 073.03.2021

CHOIX DE BANCS ET DE POUBELLES - RUE SAINT-PIERRE

ATTENDU QUE le conseil désire procéder à l'achat de 6 bancs ainsi que 3 poubelles pour les installer sur la rue Saint-Pierre;

ATTENDU QUE la compagnie Gagné Sport a déposé une soumission au montant de 674.95 \$, par banc, plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'octroyer le contrat à la compagnie Gagné Sport au montant de 674.95 \$, par banc, plus les taxes applicables;

QUE le prix des poubelles soit revalidé auprès des fournisseurs et faire l'acquisition de 3 poubelles au meilleur coût.

Adopté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 074.03.2021

APPUI À L'ORGANISME UNIS POUR LA FAUNE (UPF)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTLB);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

POUR CES MOTIFS,

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu que la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

QU'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adopté.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRES

L'information est donnée que les membres du conseil ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires conformément à la loi.

RÉSOLUTION 075.03.2021

RÉSOLUTION DE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS- LOGIS

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

Adopté.

RÉSOLUTION 076.03.2021

ANNULATION DE LA RÉOLUTION 051.02.2021 – INSCRIPTION FORMATION CONTINUE EN LIGNE – ADJOINTE À LA DIRECTION

ATTENDU QUE le tarif offert par l'ADMQ est supérieur à celui prévu à la résolution 051.02.2021;

ATTENDU QUE la COMAQ offre une formation semblable à un tarif plus avantageux de 425.00 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'abroger la résolution 051.02.2021 et d'annuler l'inscription à la formation, offerte par l'ADMQ, sur la préparation et rédaction de documents municipaux, du procès-verbal à l'écriture de règlements et politiques.

QUE l'adjointe à la direction soit inscrite à la formation en ligne de la COMAQ au tarif de 425.00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 077.03.2021

DEMANDE D'AUTORISATION POUR ACTIVITÉ EXTÉRIEURE - MAISON DES JEUNES

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande afin de permettre à une animatrice de faire un feu avec un foyer au propane sur le terrain de la maison des jeunes;

ATTENDU QUE le directeur des services incendie recommande d'accepter à la condition que le feu soit installé à 11 pieds du bâtiment;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de permettre le feu de foyer sur le terrain de la maison des jeunes conditionnellement à ce qu'il soit installé à 11 pieds du bâtiment et que les mesures sanitaires soient respectées;

QUE la maison des jeunes doit fournir une preuve écrite du respect des mesures sanitaires gouvernementales à la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

Adopté.

RÉSOLUTION 078.03.2021

EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE AU SERVICE D'URBANISME - ÉTÉ 2021

ATTENDU QUE la municipalité a reçu cinq candidatures pour le poste de stagiaire au service d'urbanisme pour l'été 2021;

ATTENDU QUE suite aux entrevues, le comité RH recommande de proposer le stage à monsieur Benoit Alsène;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de proposer le stage au service d'urbanisme pour l'été 2021 à monsieur Benoit Alsène;

QUE le stage débute à la mi-mai pour une durée de 12 à 15 semaines.

Adopté.

VARIA

RÉSOLUTION 079.03.2021

MARCHÉ DE L'ÉRABLE DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

ATTENDU QU'un marché de l'érable aura lieu samedi le 27 mars de 10h00 à 16h00 au 305, rue Saint-Pierre;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'inviter les acériculteurs de Saint-Germain-de-Grantham à venir vendre leurs produits gratuitement lors du marché de l'érable;

QU'un prix d'inscription soit exigé pour ceux provenant de l'extérieur de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

Adopté.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 668-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT 664-20 FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET TAUX D'INTÉRÊTS

Madame la conseillère Chantal Nault, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de règlement numéro 668-21 amendant le règlement 664-20 fixant le taux de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et taux d'intérêts;
- dépose le projet du règlement numéro 668-21 amendant le règlement 664-20 fixant le taux de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et taux d'intérêts.

Monsieur le conseiller, Patrice Boislard, demande aux gens de respecter les mesures sanitaires pendant la semaine de relâche et de ne pas faire de rassemblement dans le parc.

Madame la conseillère, Chantal Nault, remercie la Caisse Desjardins pour les dons de 2 000 \$ pour l'achat de raquettes et de 2 000 \$ pour l'aménagement au parc de la rue des Cygnes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier**

QUE la séance soit levée à 19h41.